



SIA Région Est de Clermont-Ferrand

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Secteur Régie

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)	4
1.4. NOMBRE D'ABONNES.....	5
1.5. VOLUMES FACTURES	7
1.6. DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS.....	7
1.7. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0).....	7
1.8. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT	8
1.9. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	9
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	10
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	10
2.2. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0).....	12
2.3. RECETTES.....	14
2.4. DEPENSES D'EXPLOITATION	14
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	15
3.1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)	15
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)	15
3.3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)	17
3.4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)	17
3.5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)	17
3.6. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)	17
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	18
4.1. MONTANTS FINANCIERS.....	18
4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	18
4.3. AMORTISSEMENTS.....	18
4.4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	18
4.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	19
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	20
5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0)	20
5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)	20
6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	21

I. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Fayet-le-Château, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Saint-Jean-des-Ollières, Saint Dier d'Auvergne, Trézioux.
- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : (tableau de-dessous) Non

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Fayet le Château	28/04/2006
Isserteaux	
Mauzun	-
Montmorin	2002
Neuville	31/03/2016
Saint Dier d'Auvergne	08/05/2015
Saint Jean des Ollières	29/05/2009
Trézioux	-

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 03/07/2019 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie avec prestataires.

Compétence collective :**Nature du contrat de prestations :**

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/01/2023
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

- Nature exacte de la mission du prestataire :

Entretien	des ouvrages de collecte, curage hydrodynamique
Gestion des abonnés	facturation, traitement des doléances client

Compétence dépollution :

- Nature exacte de la mission du prestataire :

Entretien hebdomadaire	Ouvrages d'épuration
Entretien des espaces verts	Ouvrages d'épuration

Communes adhérentes	Prestataires
Fayet le Château	M. Bertrand CHEBANCE
Isserteaux	Agent communal mis à disposition
Mauzun	M. Bertrand CHEBANCE
Montmorin	Agent communal mis à disposition
Neuville	Agent communal mis à disposition
Saint Dier d'Auvergne	Agent communal mis à disposition
Saint Jean des Ollières	M. Bertrand CHEBANCE
Trézioux	M. Hugo BARDIN

- Date de début de contrat : 01/01/2023
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 760 habitants au 31/12/2023.

Communes	Ratio habitant/abonné	Nombre d'abonnés assainissement collectif 2023	Population desservie
Fayet le Château	2,14	54	115
Isserteaux	2,14	92	197
Mauzun	2,13	81	172
Montmorin	2,47	176	435
Neuville	2,03	49	100
Saint Dier d'Auvergne	2,05	192	393
Saint Jean des Ollières	1,97	125	246
Trézioux	2,26	45	102
Total	-	814	1 760

Le ration habitant/abonné est défini à partir du nombre moyen d'occupants par résidence principale (donnée INSEE).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **814 abonnés** au 31/12/2023.

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Fayet le Château	54	54	0,00
Isserteaux	88	92	4,50
Mauzun	82	81	-1,22
Montmorin	175	176	0,57
Neuville	45	49	8,89
Saint Dier d'Auvergne	199	192	-3,52
Saint Jean des Ollières	123	125	1,62
Trézioux	28	45	60,71
Total	794	814	2,52

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Fayet-le-Château	54	54	0	54	0,00
Isserteaux	88	92	0	92	4,50
Mauzun	82	81	0	81	-1,22
Montmorin	175	176	0	176	0,57
Neuville	45	49	0	49	8,89
Saint Dier d'Auvergne	199	192	0	192	-3,52
Saint-Jean-des-Ollières	123	125	0	125	1,62
Trézioux	28	45	0	45	60,71
Total	794	814	0	814	-2,51

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 825.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 31,07 abonnés/km au 31/12/2023.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,16 habitants/abonné au 31/12/2023.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	52 537	52 691	0,29
Abonnés non domestiques	-	-	-
Total des volumes facturés aux abonnés	52 537	52 691	0,29

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commune	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Fayet-le-Château	2 843	2 871	0,98
Isserteaux	5 306	5 825	9,78
Mauzun	5 842	5 751	-1,55
Montmorin	12 056	12 671	5,10
Neuville	2 591	2 668	2,97
Saint Dier d'Auvergne	11 272	11 312	0,35
Saint-Jean-des-Ollières	10 430	8 978	-13,92
Trézioux	2 197	2 615	19,03
Total	52 537	52 691	0,29

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Il n'y a pas d'imports et d'exports d'effluents.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,42 km de réseau unitaire hors branchements,
- 23,78 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 26,20 km.

Type d'ouvrage	Fayet-le-Château	Isserteaux	Mauzun	Montmorin	Neuville	Saint Dier d'Auvergne	Saint Jean des Ollières	Trézioux
Réseau EU	1 236	3 052	1 788	7 220	1 458	2 481	5 248	1 293
Réseau unitaire	0	0	0	0	630	1 795	0	0
Réseau de refoulement	0	273	0	0	0	267	0	0
Regards de visite	49	81	56	206	60	105	163	28
Déversoir d'orage	1	0	0	0	2	3	0	0
Dessableur	0	0	0	0	0	1	0	0
Poste de relèvement	0	1	0	0	0	1	0	0
Bassin d'orage	0	0	0	0	0	0	0	0

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 17 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Type de station de traitement des eaux usées	Suivi SATEA	Quantités de boues évacuées en T de MS
Filtres à sable plantés de roseaux du village du Theil à Saint Jean des Ollières (Code Sandre : 0463365S0004)	Effluent traité de qualité correcte	0
Filtres à sable du Bourg à Saint Jean des Ollières (Code Sandre : 0463365S0001)	Effluent traité de qualité satisfaisante	0,36
Filtres à sable plantés de roseaux du bourg Ouest à Saint Jean des Ollières (Code Sandre : 0463365S0002)	Effluent traité de qualité correcte pour les paramètres analysés.	0
Filtres à sable plantés de roseaux Le Mas du Bost à Saint Jean des Ollières (Code Sandre : 0463365S0003)	Effluent traité de qualité satisfaisante	0
Filtres à sable du Bourg à Fayet le Château (Code Sandre : 0463157S0001)	Effluent traité de qualité correcte	0
Filtres à sable de Montheil à Fayet le Château (Code Sandre : 0463157S0002)	Effluent traité de qualité correcte	0
Filtres à sable de La Gravière à Fayet le Château (Code Sandre : 0463157S0003)	Effluent traité de qualité correcte	0
Filtres à sable plantés de roseaux du Bourg à Mauzun (Code Sandre : 0463216S0001)	Effluent traité de qualité correcte	0
Filtres à sable plantés de roseaux du Bourg à Neuville (Code Sandre : 0463252S0001)	Effluent traité de qualité satisfaisante	38,89
Filtres à sable plantés de roseaux de Perrier à Montmorin (Code Sandre : 0463239S0001)	Effluent traité de qualité satisfaisante	0
Filtres à sable plantés de roseaux Gardy à Rif Bonnet de Montmorin (Code Sandre : 0463239S0002)	Effluent traité de qualité satisfaisante	0
Boues activées du Bourg à Saint Dier d'Auvergne (Code Sandre : 0463334S0001)	Effluent traité de qualité correcte	0,72
Filtres à sable plantés de roseaux du Crohet à Saint Dier d'Auvergne (Code Sandre : 0463334S0003)	Effluent traité de qualité satisfaisante	0
Filtres à sable plantés de roseaux de Lafarge à Saint Dier d'Auvergne (Code Sandre : 0463334S0002)	Effluent traité de qualité satisfaisante	0
Filtres à sable plantés de roseaux à Trézioux (Code Sandre : 0463438S0001)	Effluent traité de qualité satisfaisante	0
Filtres à sable plantés de roseaux du bourg à Isserteaux (Code Sandre : 0463177S0002)	Effluent traité de qualité satisfaisante	0
Filtres à sable plantés de roseaux Bourgis à Isserteaux (Code Sandre : 0463177S0003)	Effluent traité de qualité satisfaisante	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	500 €	500 €
Participation aux frais de branchement	-	-
Redevances assainissement collectif	Voir les tableaux ci-dessous	

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs Fayet le Château, Montmorin, Mauzun, Saint Dier d'Auvergne, Saint Jean des Ollières, Trézioux.		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	23,46 €	37,19 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		1,40 €	1,51 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Tarifs Neuville		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	23,46 €	37,19 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		1,05 €	1,51 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2024.
- Délibération du 28/09/2023 effective à compter du 29/09/2023 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs Fayet le Château, Montmorin, Mauzun, Saint Dier d'Auvergne, Saint Jean des Ollières, Trézioux.	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	23,46	37,19	58,52
Part proportionnelle	168,00	181,20	7,86
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	191,46	218,39	14,06
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0,00
TVA	21,07	23,76	12,77
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,27	42,96	6,68
Total	231,73	261,35	12,78
Prix TTC au m³	1,93	2,18	12,95

Facture type Neuville	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	23,46	37,19	58,52
Part proportionnelle	126,00	181,20	43,81
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	149,46	218,39	46,12
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0,00
TVA	11,37	23,76	8,97
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,57	42,96	40,53
Total	125,03	261,35	109,00
Prix TTC au m³	1,04	2,18	109,61

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m ³	Prix au 01/01/2024 en €/m ³
Isserteaux	1,93	2,18
Fayet-le-Château	1,93	2,18
Mauzun	1,93	2,18
Montmorin	1,93	2,18
Neuville	1,54	2,18
Saint Dier d'Auvergne	1,93	2,18
Saint-Jean-des-Ollières	1,93	2,18
Trézioux	1,93	2,18

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes**Recettes de la collectivité :**

Type de recette HT	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	74 949,97	81 278,81	8,44
Recette participation pour l'assainissement collectif	3 500,00	6 000,00	71,43
Recette contrôle de raccordement	1 200,00	1 200,00	0,00
Total des recettes	79 649,97	88 478,81	1,11

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 89 676,07 € HT.

Calculé comme suit :

8 397,26 € HT (redevance Agence de l'eau Loire Bretagne pour la modernisation des réseaux de collecte) +

81 278,81 € HT (total des recettes de vente d'eau de la collectivité).

2.4. Dépenses d'exploitation**Dépenses d'exploitation :**

Type de dépenses	Exercice 2022 en € TTC	Exercice 2023 en € TTC	Variation en %
Prestations « collecte et traitement des eaux usées »	57 726,70	80 568,02	39,56
Consommation électrique	3 171,18	4 166,85	31,40
Consommation AEP	1 632,21	1 153,81	-29,30
Prestation SATEA	4 388,50	4 220,40	-3,83
Renouvellement électromécanique	4 344,00	1 870,20	-56,95
Assurance Groupama	696,90	288,70	-58,57
Emprunt (intérêts)	13 448,31	12 570,19	-6,53
Total	85 407,80	104 838,17	22,75

L'entretien hebdomadaire des stations de traitement des eaux usées, l'entretien des espaces verts, le faucardage des roseaux, le curage des réseaux, les réparations, la facturation aux abonnés sont inclus dans les prestations « collecte et traitement des eaux usées ».

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,66 % des 825 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93,30%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	63,30%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	79,17%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	83

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2023.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Les capacités des stations de traitement des eaux usées sont inférieures à 2000 EH. Cet indicateur n'est pas renseigné.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Les capacités des stations de traitement des eaux usées sont inférieures à 2000 EH. Cet indicateur n'est pas renseigné.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Les capacités des stations de traitement des eaux usées sont inférieures à 2000 EH. Cet indicateur n'est pas renseigné.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'année 2023, 1,08 tMS a été évacuée de la STEU du Bourg de Saint Dier d'Auvergne et de la STEU du bourg de Saint Jean des Ollières vers la STEU des Madeleines à Pont du Château pour traitement. La filière d'évacuation des boues d'épuration est conforme.

38,89 TMS ont été évacuées de la STEU de Neuville vers la plateforme de compostage d'Ecovert Boilon à Lempty. La filière d'évacuation des boues d'épuration est conforme.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers € TTC des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	44 881,52	65 415,60
Montants des subventions en €	0,00	24 331,95

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		346 271,82	320 019,75
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	25 373,95	26 252,07
	en intérêts	13 448,31	12 570,19

Au cours de l'année 2020, une partie des emprunts du SIAREC a été renégociée et compactée. L'encours de la dette au 31 décembre 2023 ne comprend pas la partie des emprunts du secteur Régie renégociée et compactée en 2020 avec les emprunts du secteur DSP. Le montant proposé correspond aux emprunts des communes d'Isserteaux, Montmorin et Trézioux.

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 141 063,24€.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en TTC en €
Développement de l'autosurveillance à distance pour les stations d'épuration du bourg de Saint Dier d'Auvergne et du Mas du Bost à Saint Jean des Ollières.	15 756,00
Réhabilitation tuyauterie du poste de refoulement de Saint Dier	6 000,00
Mise en place d'un dégrilleur automatique en entrée de la station d'épuration du bourg à Saint Dier d'Auvergne	25 000,00
Reprise de dalle de répartition aux stations d'épuration de Montmorin et de saint Dier d'Auvergne et mise aux normes de la sortie du décanteur-digesteur de la station d'épuration de Saint Jean des Ollières	6 000,00

4.5. Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels des travaux en TTC en €
Développement de l'autosurveillance à distance pour les stations d'épuration du bourg de Saint Dier d'Auvergne et du Mas du Bost à Saint Jean des Ollières.	2024	15 756,00
Réhabilitation tuyauterie du poste de refoulement de Saint Dier	2024	6 000,00
Mise en place d'un dégrilleur automatique en entrée de la station d'épuration du bourg à Saint Dier d'Auvergne	2024	25 000,00
Reprise de dalle de répartition aux stations d'épuration de Montmorin et de saint Dier d'Auvergne et mise aux normes de la sortie du décanteur-digester de la station d'épuration de Saint Jean des Ollières	2024	6 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2023, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ETAT NEANT	-

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1726	1760
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2,28	39,97
D204.0	Prix moyen TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,59	1,93
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,24	98,66
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	38	83
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0